

# MEGA ENJEU

LE 22 OCTOBRE 2012 GUILLAUME DASQUIÉ

Le redémarrage de MegaUpload ne s'apparente pas à la énième bravade d'un trublion du web. Au-delà des facéties de son promoteur, le projet, soutenu techniquement par un expert en sécurité informatique autrefois au service de la DST, vise à créer un système inattaquable de nature à déstabiliser iTunes.



Sûr de ses talents de communicant, Kim Schmitz (alias Dotcom) faisait mine **vendredi dernier de confier à Wired** le nom de son nouveau site de partage de fichiers.

Sans dévoiler l'adresse du nom de domaine, il laissait supposer qu'il s'intitulerait "Mega". En lieu et place de MegaUpload, fermé **à la suite d'une retentissante opération judiciaire** menée par le FBI sur plainte de plusieurs majors américaines.

Mais les responsables qui travaillent sur le projet, et avec lesquels nous nous sommes entretenus, se montrent plus nuancés. Tel Emmanuel Gadaix, l'un des cerveaux de la nouvelle (et de l'ancienne) infrastructure, précisant que "Mega" se retrouvera bien dans la nouvelle marque mais attaché à d'autres mots.

Il nous assure que l'offre existera avant "la fin de l'année", avec des ambitions considérables pour le marché de la musique et du cinéma en ligne :



*Nous mettons en place des nouvelles mesures de sécurité. En particulier, un "client-side cryptosystem" qui chiffrera, de manière transparente pour l'utilisateur, toutes les données transmises sur le cloud. Lors du lancement, d'ici la fin de l'année 2012, nous dévoilerons nos API<sup>1</sup> qui permettront aux développeurs de créer une multitude d'applications innovantes, qui utiliseront la puissance et la sécurité de cloud Mega [...] Nous allons respecter les règles du DMCA<sup>2</sup> qui protègent les hébergeurs contre les actions de leurs utilisateurs.*



## Services secrets

Si la trajectoire de **Kim Dotcom** dresse le portrait d'un bonimenteur 2.0 pas toujours de très bon goût, comme le



montre **une enquête fouillée du site Ars Technica**, celle d'Emmanuel Gadaix, plus discrète, présente le profil d'un visionnaire de la sécurité des réseaux.

Entre 1993 et 1998, ses talents l'amènent à être régulièrement sollicité par la DST (les services secrets de sécurité intérieure français, devenus la DCRI) pour organiser diverses opérations et en particulier des tests d'intrusion.

Une tranche de vie qui se trouve résumée dans une décision de relaxe prise par la 13ème Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris, le 2 novembre 2000, pour une visite à l'intérieur d'un serveur du groupe pétrolier Exxon, réalisée à la demande des services français. Et donc pardonnée. Il était alors âgé de 33 ans.

Depuis, établi entre la Thaïlande et Hong Kong, **Emmanuel Gadaix** participe comme consultant à d'importants chantiers en sécurité des systèmes, loin des institutions. En marge de ses projets avec Kim Schmitz, il collabore à des travaux de recherche avec **la société française P1 Security**, dirigée par Philippe Langlois, l'un des papes en sécurité des systèmes d'information – le 8 octobre dernier, ce dernier **présentait quelques résultats pointus en compagnie de Gadaix**, lors de la dernière *Hack in the box Conference* de Kuala Lumpur.

## Abusive

Grâce à Gadaix, sur le nouveau Mega, les administrateurs du site ne pourront pas déchiffrer les données et les opérations des personnes qui utilisent leurs services – contrairement aux responsables de Google ou de Dropbox. Avec un gros objectif à court terme : concurrencer iTunes, ni plus ni moins, grâce à une base juridique et technique sans équivalent.



***Les serveurs seront dans de multiples juridictions y compris en Europe. Comme toutes les données stockées sur le serveur ne pourront être décryptées, nous pourrions même en héberger aux Etats-Unis. Nous ne le ferons pas, à titre de sanction économique tout d'abord, mais aussi par respect pour nos millions d'utilisateurs dont les données sont toujours otages du gouvernement américain.***



Car l'homme, ainsi qu'une partie de l'entourage de Kim Schmitz, considère que l'opération judiciaire du FBI de l'hiver dernier a servi de manière abusive les majors de la musique et du cinéma. Intervenue le 19 janvier, elle précédait de deux jours le lancement de Megabox, prévu le 21 janvier.

À ce moment-là, dans **un entretien accordé par Emmanuel Gadaix** au site *CitizenKane.fr*, Megabox était présenté comme un futur iTunes sans intermédiaire, permettant aux artistes d'être directement rémunérés par leur public.

## Coïncidences

Le 26 septembre dernier, Kim Schmitz **s'en amusait sur sa chaîne YouTube**, en diffusant une bande-annonce de Megabox qui semble avoir été produite pour le lancement initialement prévu le 21 janvier, avant d'être annulé.

Gadaix sourit. Dit qu'il ne croit pas aux coïncidences. Peu de temps avant l'arrestation de ses partenaires, il s'était rendu le 11 janvier à une invitation du Sénat français pour discuter droits d'auteur et libertés numériques – les internautes français, à eux seuls, apportaient 12% du chiffre d'affaires global de MegaUpload.



DANS LE SECRET DE  
MEGAUPLOAD

-----  
**Comptes offshore, sociétés à Hong Kong ou à Auckland, porte-parole mystère et pactole considérable dans des paradis ...**



INTERNET APRÈS LA FIN DE  
MEGAUPLOAD

-----  
**La coupure de Megaupload a provoqué un torrent de réactions. Le problème n'est pas la disparition du site en lui-même. Il ...**

À cette occasion, il avait – nous assure-t-il – pris des premiers contacts avec les responsables d'Hadopi, en coulisses, pour préparer des négociations futures, envisagées début février. Du côté de l'Hadopi, *a priori* personne ne semble s'en souvenir.

Selon Emmanuel Gadaix, "pour Mega, l'objet de la discussion était de trouver des moyens de travailler ensemble pour réduire la piraterie sur le Net et pour étudier des méthodes de rémunération des auteurs grâce aux nouveaux services de Mega", avec notamment la possibilité de domicilier en France une partie des revenus dans l'attente de définir la meilleure clé de répartition.

Pas sûr que la renaissance de MegaUpload ne ressuscite les mêmes intentions.

---

Illustration et couverture par Cédric Audinot pour *Owni* (-)

1. Application Programming Interface, ou **interfaces de programmation** [+]

2. le "**Digital Millenium Copy right Act**" est une loi américaine sanctionnant les personnes qui facilitent la violation du droit d'auteur, utilisée contre MegaUpload. [+]

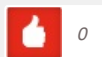
### DARKLINUX

le 22 octobre 2012 - 10:18 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ma foi , l ' idée est inintéressante , sil il arrive a retrouvé sa clientèle , il peut faire beaucoup de mal*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

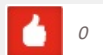
### MATHILDE, EDT DISCOUNT

le 23 octobre 2012 - 13:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*À mon avis il la retrouvera. C'était un site mondialement connu qui avait un énorme succès et je pense même que certaines personnes attendent depuis un moment leur retour. Maintenant à savoir s'il aura autant de succès et s'il tiendra le coup :)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE



### MAFE

le 22 octobre 2012 - 10:36 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je suis toujours un peu gêné de voir la presse web écrire sur Mega majoritairement en bien sans même se renseigner sur les business model mis en place par l'entreprise. Je ne parle pas d'Owni qui fait un travail plutôt fouillé sur "l'empire Dotcom". Une question qui n'est jamais abordée est notamment le modèle économique derrière Megabox. Selon les articles que j'ai lu, Megabox offrirait de la musique gratuitement aux consommateurs tout en réussissant à rétribuer les artistes. L'argent serait prélevé en remplaçant une partie des publicités de tous les sites visités par le consommateur par de la publicité Megabox. La solution au piratage serait donc de prendre aux entreprises et blogueurs créateurs de contenu pour donner aux artistes ? A-*

t-on plus d'informations sur le modèle économique de Mega Version 2 ?

VOUS AIMEZ  3 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### GUILLAUMEDASQUIE


le 22 octobre 2012 - 10:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour

*Vous n'avez pas tort. Cependant, vous noterez qu'Owni a publié l'une des premières enquêtes consacrées au système "d'optimisation fiscale" mis en place par Kim Schmitz, passant par la plupart des paradis fiscaux de la planète. Pour ne pas payer d'impôts, malgré les revenus engrangés. C'était en décembre 2011.*

<http://owni.fr/2011/12/14/secret-megaupload-streaming-kim-schmitz-david-robb/>

VOUS AIMEZ  1 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

### MAFE

le 22 octobre 2012 - 14:39 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*J'ai bien mis Owni dans un autre panier que la presse en ligne ;) Si je visite régulièrement votre site c'est parce que vous traitez des questions peu abordées et de manière très précise. On peut lire ici des positions peu relayées sur le droit d'auteur. Je pense qu'il y aura un travail important à mener à la sortie des nouveaux produits Mega. Affaire à suivre. Bonne continuation !*

VOUS AIMEZ  1 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

### @MYASZ

le 22 octobre 2012 - 11:41 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est tout un écosystème économique et culturel qui est en train de se renouveler, décentralisé et réaliste. Décentralisé parce que la culture et l'art ne seront plus diffusés à partir d'un point unique. Réaliste au regard des nouveaux tarifs pratiqués et de la rémunération des artistes.*

VOUS AIMEZ  3 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

### ZARAA

le 22 octobre 2012 - 15:01 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pourquoi vous ne dites pas surtout que ce nouveau mega est juste une version faite sur les conseils des avocats de dotcom pour le disculper lui et ses associés, laissant l'utilisateur plus exposé que jamais aux foudres des attaques pour contrefaçon numérique ?*

VOUS AIMEZ  1 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### CACTUS

le 22 octobre 2012 - 20:44 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Il faudra attendre que ça sorte pour voir mais sur l'aspect sécurité, il me semble qu'il existe déjà des solutions où seul l'utilisateur a la clé de décryptage pour lire ces fichiers (genre Hubic, spiderOak, et probablement d'autres) donc j'ai du mal à voir en quoi ça sera une nouveauté... (Et pire, ça veut dire que ça ne l'était pas sur MegaUpload à l'époque !)*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### 3 pings

Mega : Un cloud inattaquable allié au chiffrement pour concurrencer iTunes | UnderNews le 22 octobre 2012 - 19:50

*[...] de Kim Dotcom dans le cadre d'une interview accordée à Wired, le site spécialisé Owni apporte des précisions. Owni s'est notamment entretenu avec Emmanuel Gadaix, un Français [...]*

Mega enjeu « Veilleurs.info / MIRROR #1 le 23 octobre 2012 - 7:19

*[...] NDLR : Ceci est un article du journaliste Guillaume Dasquié. L'article est extrait du site OWNI. Il est mis à disposition sous licence Creative Commons BY-NC-SA. Vous pouvez également le lire à la source > <http://owni.fr/2012/10/22/mega-enjeu/> [...]*

Disquette Club S02E08 | Play le 25 octobre 2012 - 22:09

*[...] Du nouveau sur MEGA le successeur de megaupload, un cloud venu pour concurrencer iTunes <http://owni.fr/2012/10/22/mega-enjeu/> [...]*